



Manifestations des agriculteurs et taxis Perturbations sur les routes du département lundi 19 février 2024

Ce lundi 19 février 2024, en raison des manifestations annoncées des agriculteurs et des taxis, des perturbations sont à prévoir sur les routes des Bouches-du-Rhône.

À partir de 6 h en direction de Marseille, un convoi de manifestants empruntera depuis Trets la **D6** puis l'**A 51** et l'**A 7** pour rejoindre le secteur **Mucem/Vieux-port**. La circulation sera donc très difficile dans le centre-ville de Marseille.

Depuis Aix-en-Provence, il est recommandé de privilégier l'arrivée sur Marseille par l'**A 50**.

D'autre part, à partir de 7 h, des **barrages filtrants** sont annoncés au niveau du rond-point des Lavandes à l'**aéroport Marseille Provence**, à la gare **Saint-Charles** à Marseille, à la **gare TGV d'Aix-en-Provence** ainsi qu'au **rond-point de la Fossette (RN 568) à Fos-sur-Mer**.

En raison du barrage filtrant à Fos-sur-Mer, les itinéraires conseillés sont depuis Arles :

- Pour rejoindre Marseille, il est conseillé de rester sur le réseau autoroutier de l'**A 54** puis de l'**A7**,
- Pour les usagers souhaitant rejoindre la zone portuaire de Fos-sur-Mer, il faut éviter d'emprunter la **RN 568**. Depuis l'**A54**, sortir à Grans – Eyguières (sortie n°13) – rester sur la **RN 569** en direction de Miramas puis rejoindre la route du Guignonnet pour emprunter la route portuaire **RP544** – sortir en direction de La feuillane – continuer sur la **RP 542** pour rejoindre la route **D268**.

Le préfet des Bouches-du-Rhône invite les usagers à anticiper leurs déplacements, éviter les secteurs indiqués ci-dessus et à rester prudents à l'approche des points de congestion.

Les services de l'État, les forces de sécurité intérieure et les gestionnaires routiers sont mobilisés sur le terrain pour sécuriser les abords de ces points de congestion.

Restez informés de l'évolution de la situation sur France Bleu, radio Vinci, les réseaux sociaux du préfet des Bouches-du-Rhône (X, Facebook, Instagram) et le site internet de la préfecture.